



Constructions bois 21

Dernière mise à jour : le 6 avril 2020 par IRABOIS

Délivré par :

IRABOIS (label)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

La Charte Constructions Bois 21 est née d'un constat simple : les constructeurs bois ne réalisent pas que des maisons individuelles. Bâtiments professionnels, logements sociaux, locaux industriels, maisons groupées, bâtiments publics... la construction bois offre de nombreux visages. Aussi, les professionnels impulsent une dynamique de progrès sur tous ces bâtiments de grands volumes qui ont en commun une structure porteuse en bois. Cette nouvelle démarche 21 a pour objectif de mettre en avant la capacité des signataires à réaliser des structures complexes et ainsi de valoriser leurs ouvrages en termes de performance, de sécurité et de respect de l'environnement.

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Les démarches qualité : Qualité technique : les constructeurs Constructions Bois 21 satisfont à un ensemble de qualités et performances, garantissant un bâtiment en bois solide, durable et résistant :

- résistance, stabilité, durabilité : conception et calculs de dimensionnement et de reprise des charges ; durabilité des performances mécaniques dans le temps
- sécurité incendie : réaction et résistance au feu adaptées aux exigences de l'ouvrage, avec maintien des propriétés structurelles pour évacuation en toute sécurité
- qualité d'isolation : qualité acoustique des parois extérieures et planchers ; efficacité thermique de l'enveloppe extérieure avec calcul de l'inertie thermique du bâtiment
- perméabilité à l'air : traitement de l'étanchéité à l'air et des ponts thermiques-> Le référentiel de la Charte Constructions Bois 21 exige que les entreprises signataires soient habituées aux interventions des bureaux de contrôle, et capables de réaliser des bâtiments en R+2 de plus de 500 m². Ces exigences sont vérifiées et validées au cours d'un audit, réalisé par Socotec.

Qualité environnementale : Les constructeurs signataires de Constructions Bois 21 mettent en place une politique de progrès environnemental, selon plusieurs axes :

- soit l'entreprise est dans une démarche de Bilan Carbone
- soit elle s'engage dans une démarche de respect de l'environnement en augmentant la part de bois issus de forêts durablement gérées, favorisant des produits au moindre impact environnemental (FDES, éco-certifications), utilisant des produits de traitement en phase aqueuse, en gérant les déchets et en maîtrisant les consommations énergétiques.-> Les signataires de la Charte Constructions Bois 21 s'engagent à communiquer à IRABOIS les données permettant d'évaluer l'impact de leur activité sur l'environnement.

Amélioration des conditions de travail : les entreprises adhérant à la Charte Constructions Bois 21 bénéficient d'un accompagnement sur la question de l'amélioration des conditions de travail :

- limitation du port manuel de charges
- réduction des poussières de bois
- prévention des risques liés au travail mécanique-> Le contrat de progrès

avec l'OPPBTP propose un programme d'actions adapté à l'entreprise, quantifié et planifié ; les entreprises s'engagent par ailleurs à réaliser une évaluation annuelle.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme Audit sur site ou chantier systématique
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	oui
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Pas de procédure relative aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Charte d'engagement
Dossier	Engagement, contrat de progrès avec OPPBTP
Audit	Externe
Modalités de décision d'attribution	Comité de suivi composé d'Irabois, Socotec, OPPBTP et des membres labélisés choisis
Durée de validité (en mois)	12
Modalités de suivi	Audit annuel

Périodicité du suivi (en mois)	12
--------------------------------	----

@ Agence Qualité Construction 2021.

1001signes.qualiteconstruction.com